



Demande de la nationalite francaise

Par **madaoui**, le **26/06/2008** à **10:42**

Bonjour je suis ne en france en 1961 et resider jusqua age de 6ans et puis ont rentrer en algerie est ce que je peux demander la nationalite francaise merci de me reondre

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **11:59**

Si votre absence a duré plus de trois ans pendant la durée d'un titre de séjour qui vous été délivré, vous êtes considéré primo-arrivant.

Retour à la case départ pour les formalités administratives.

Pour obtenir la nationalité française, vous devez démontrer au delà des nouveaux critères de naturalisation, que votre "centre d'intérêt" est effectivement sur le territoire français.

Cordialement